

Note d'information n° 3 – mai 2013

Hypothèses et estimations d'augmentation des coûts – Réactualisation

Résumé: suite à cinq décisions prises récemment concernant les traitements et prestations versés aux fonctionnaires, le montant estimatif global des augmentations prévues a été de nouveau revu à la baisse. Un montant supplémentaire de 4,0 millions d'USD est ainsi retranché des augmentations prévues, lesquelles passent de 43,6 à 39,6 millions d'USD. Le montant estimatif de l'ouverture nette de crédits pour l'exercice 2014-2015 (y compris l'augmentation) est donc revu à la baisse, passant de 1 059,2 millions à 1 055,2 millions d'USD (au taux de change du budget de l'exercice 2012-2013).

I. Introduction

1. Le document C 2013/3, Plan à moyen terme 2014-2017 et Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015, a été publié le 9 février 2013, soit onze mois environ avant le début de l'exercice biennal 2014-2015 auquel il s'applique. Le PTB 2014-2015 prévoit des augmentations¹, qui font partie intégrante du montant global du budget. Dans les mois qui suivent la publication du projet de budget, le Secrétariat effectue un suivi des tendances et décisions qui pourraient avoir une incidence sur les augmentations de coûts prévues pour 2014-2015. Les organes directeurs sont informés avant la Conférence de toute nouvelle information ou décision entraînant un changement notable par rapport aux hypothèses et estimations d'augmentation des coûts initialement retenues, et de l'incidence de ces évolutions sur le montant proposé du budget. Ces mises à jour doivent être prises en considération par les Membres lors de l'examen du PTB 2014-2015.

2. Une série d'informations de cette nature ont été publiées en mars 2013, dans l'évaluation actuarielle finale des obligations relatives au personnel pour 2012². Cette actualisation a été examinée par le Comité financier à sa cent quarante-huitième session, en même temps que des informations supplémentaires sur les augmentations de coûts prévues. Les éléments ont été fournis à tous les Membres dans la note d'information n° 1 (avril 2013), qui indique également que l'évaluation actuarielle finale des obligations relatives au personnel pour 2012 a conduit à réviser à la baisse les augmentations prévues (moins 10,8 millions d'USD).

3. La section II ci-après décrit cinq décisions récentes, portant sur les rémunérations et prestations du personnel, qui ont conduit à **réviser une nouvelle fois à la baisse, de 4 millions d'USD, les augmentations de coûts prévues pour 2014-2015**. Ce chiffre s'impute intégralement sur les ajustements biennaux.

4. **L'estimation des augmentations de coûts pour l'exercice biennal 2014-2015 est donc réduite:**

- i. de 10,8 millions d'USD, passant de 54,4 à 43,6 millions d'USD, comme indiqué dans la note d'information n° 1, puis
- ii. **de 4,0 millions d'USD, passant de 43,6 à 39,6 millions d'USD**, comme indiqué dans la note d'information n° 3.

5. **L'ouverture de crédit nette (après augmentations de coûts) pour l'exercice biennal 2014-2015, déjà révisée à la baisse dans la note d'information n° 1 (1 070,1 millions d'USD contre 1 059,2 millions d'USD au départ), est une nouvelle fois abaissée, à 1 055,2 millions d'USD (au taux de change du budget de 2012-2013).**

¹ C 2013/3, paragraphes 285 à 303.

² FC 148/5.



II. Évolution de certaines dépenses de personnel et incidence sur les augmentations de coûts pour 2014-2015

6. Depuis la publication de la note d'information n° 1, l'Organisation a évalué l'incidence sur les dépenses de personnel de la mise en œuvre des décisions récentes découlant des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et de grandes orientations récemment définies par le Directeur général. Quatre des cinq domaines examinés ont entraîné une correction des dépenses de personnel effectives sur l'exercice biennal 2012-2013 en cours et influent donc sur les *ajustements biennaux* qui constituent une partie des augmentations de coûts estimées pour 2014-2015. Les éléments de dépense concernés sont résumés dans le tableau 1 et décrits plus en détail dans ce qui suit.

Tableau 1. Vue d'ensemble de l'évolution de certaines dépenses de personnel, et incidence sur les augmentations de coûts prévues pour 2014-2015 (en millions d'USD)

Dépenses de personnel	Incidence sur les ajustements biennaux
1. Rémunération considérée aux fins de la pension – Fonctionnaires du cadre organique et fonctionnaires de rang supérieur (CFPI)	(2,0)
2. Rémunération des fonctionnaires du cadre organique et des fonctionnaires de rang supérieur basés à Rome (CFPI)	1,0
3. Dépenses d'assurance maladie (BMIP) (FAO)	(1,5)
4. Abandon de l'indemnité forfaitaire (pour travaux supplémentaires) (FAO)	(1,5)
5. Régime d'allocations-logement applicable à Rome (FAO)	-
Total	(4,0)

7. Rémunération considérée aux fins de la pension des fonctionnaires du cadre organique et des fonctionnaires de rang supérieur: baisse de 2,0 millions d'USD des ajustements biennaux en raison d'une augmentation inférieure au montant budgétisé pour 2013. Conformément aux dispositions de l'article 54, alinéa b, des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le barème des traitements considérés aux fins de la pension, applicable aux administrateurs (personnel du cadre organique) et aux fonctionnaires de rang supérieur est révisé lorsque la rémunération nette du personnel des catégories concernées est ajustée à New York. À la suite de l'annonce par la CFPI d'une augmentation de l'indemnité de poste à New York (le coefficient passant de 65,5 à 68,7), avec effet au 1^{er} février 2013, un barème révisé a été publié. L'augmentation globale du barème est de 1,93 pour cent, alors que le taux budgétisé était de 2,6 pour cent en 2012 et de 2,4 pour cent en 2013, avec effet en août³. Une seule augmentation est désormais prévue sur l'exercice biennal 2012-2013 et son pourcentage est inférieur aux prévisions.

8. Rémunération des fonctionnaires du cadre organique et des fonctionnaires de rang supérieur basés à Rome: augmentation de 1 million d'USD des ajustements biennaux, découlant de l'évolution de l'indemnité de poste. Conformément à la méthode établie par la CFPI et approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-cinquième session, une augmentation de l'indemnité de poste a été accordée, avec effet au 1^{er} avril 2013, aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur basés à Rome. Cette augmentation a été décidée en application de la règle des 12 mois, qui consiste à comparer l'évolution des indices du coût de la vie à Rome et à New York durant l'année, en l'occurrence 2012. Il en résulte une augmentation moyenne de la rémunération nette de 2,48 pour cent, contre 2,0 pour cent prévu au budget⁴.

9. Dépenses d'assurance maladie: baisse de 1,5 million d'USD des ajustements biennaux, découlant du maintien prévu des taux de prime actuels du Plan général d'assurance médicale (BMIP), compte tenu des dernières informations connues sur la situation globale de ce plan. Il n'est donc plus nécessaire d'intégrer les 5,0 pour cent d'augmentation initialement prévus dans le budget 2013⁵.

³ C 2013/3, par. 294e, et C 2011/3, par. 230b.

⁴ C 2013/3, par. 294c.

⁵ C 2013/3, par. 294f.

10. *Abandon de l'indemnité forfaitaire (pour travaux supplémentaires) incluse dans la rémunération nette budgétisée des services généraux: baisse de 1,5 million d'USD* des ajustements biennaux. À l'occasion de l'enquête de 2012 sur les conditions d'emploi des agents des services généraux à Rome, la CFPI a examiné la question de l'indemnité forfaitaire (pour travaux supplémentaires) et a recommandé l'abandon de cet élément de rémunération. En accord avec cette recommandation, le Directeur général a décidé de mettre fin au paiement de l'indemnité forfaitaire à compter du 1^{er} mars 2013. On prévoit que le montant net des crédits ouverts suffira pour absorber les paiements sous forme d'heures supplémentaires qui pourraient résulter de l'abandon de l'indemnité forfaitaire. Ces paiements s'imputeront en grande partie sur le compte des dépenses de sécurité, puisque les heures supplémentaires sont principalement liées aux services de sécurité.

11. *Régime d'allocations-logement applicable à Rome*: incidence du récent changement d'orientation. À la suite d'un examen du régime d'allocations-logement, le Directeur général a entériné un changement de politique. Les montants correspondant à un loyer maximum raisonnable utilisés pour le calcul des allocations-logement ont été révisés pour prendre en compte la taille de la famille, et non plus la classe du fonctionnaire comme c'était le cas dans le précédent régime. La mesure, effective au 1^{er} mars 2013, constitue une harmonisation avec la pratique en vigueur dans le cadre du Régime commun des Nations Unies en matière de traitements, indemnités et autres prestations. Les montants révisés s'appliqueront au personnel recruté ou muté à Rome à compter du 1^{er} mars 2013 ou qui accédera à l'allocation-logement en vertu des dispositions réglant les cas de force majeure, à compter de cette même date. On prévoit que cette mesure n'aura que très peu d'incidence financière sur la période 2013-2015.

12. Le tableau 2 ci-après reproduit le tableau des augmentations de dépenses présenté dans le document du PTB (tableau 7) et dans la note d'information n° 1, en y substituant les chiffres actualisés compte tenu des éléments fournis ci-dessus. L'incidence globale de **4,0 millions d'USD** a permis de ramener à **1,0 million d'USD** le montant des ajustements biennaux au titre des services du personnel, comme indiqué à la colonne *b*, ligne 2, et le montant total des augmentations de coûts à **39,6 millions d'USD**.

Tableau 2. Récapitulatif des augmentations de coûts révisées figurant dans l'ouverture de crédit nette proposée pour 2014-2015, au taux de change du budget de 2012-2013 (révision du tableau 7 présenté dans le document C 2013/3 et du tableau 3 de la note d'information n° 1)

	(en millions d'USD)					Augmentation imputable à chaque élément de coût (en %)
	Ouverture de crédit nette proposée du PTB 2014-2015 aux coûts de 2012-2013	Ajustements biennaux	Inflation	Augmentations de coûts pour 2014-2015	Augmentation (biennale) en %	
	a	b	c	d = b+c	e = d/a	f
1. Services du personnel						
2. Traitements, cotisations à la caisse des pensions et indemnités	715,5	1,0	21,0	22,0	3,1 %	55 %
3. Indemnités après cessation de service	52,6	9,8	-	9,8	18,6 %	25 %
4. Total, Services du personnel	768,1	10,8	21,0	31,8	4,1 %	80 %
5. Total, Biens et services	247,5	-	7,8	7,8	3,2 %	20 %
6. Montant du budget comprenant l'ouverture de crédit nette et les ressources supplémentaires demandées	1 015,6	10,8	28,8	39,6	3,9 %	100 %

13. En résumé, suite aux cinq décisions récemment prises concernant les traitements et prestations dus aux fonctionnaires:

- **les montants prévisionnels des augmentations de coûts sont révisés à la baisse et ramenés de 43,6 millions d'USD à 39,6 millions d'USD, soit une nouvelle diminution de 4,0 millions d'USD, prise en compte dans le tableau 2;**
- **l'ouverture de crédit nette proposée (y compris les augmentations de coûts) pour l'exercice biennal 2014-2015 est également révisée à la baisse et ramenée de 1 059,2 millions d'USD à 1 055,2 millions d'USD (au taux de change du budget de 2012-2013).**